



## Rétention de permis CACES par agence d'interim

Par **Cheper21**, le **01/06/2019** à **08:49**

Bonjour, j' ai passé 3 caces par l intermédiaire d' une agence d' interim. 1 mois plus tard suite a un mécontentement de ma part envers eux je ne souhaite plus travailler avec eux. Après 3 mails dans lesquels je les menaces de prendre un avocat si je ne m' envoyé pas mes documents je n' ai reçu que des réponses où ils me font tourner en bourrique. Après avoir pris contact avec la société allouée au passage des permis CACES, je sais que cela fait déjà pas mal de temps qu'ils ont reçus mon permis a l' agence. Je ne souhaite pas m'y rendre car avec mon caractère c'est sûr que cela va dégénérer et que cela en ma défaveur, je pense même qu'ils n' attendent que cela. Dans mes mails je leur ai bien signifié que je ne souhaitais plus avoir a faire a eux et que je souhaitais le recevoir par courrier ainsi que les tickets restaurant qu'ils me doivent. Svp que faire maintenant pour les faire bouger ? Un recommandé ? Si oui que dire dedans? Avez vous des numéros d' articles de loi que je puisse citer? Merci d' avance pour votre réponse. Cordialement

Par **youris**, le **01/06/2019** à **11:37**

bonjour,

qui a financé ces CACES, vous ou l'agence d'intérim ?

salutations

Par **P.M.**, le **01/06/2019** à **18:59**

Bonjour,

Le permis CACES est rattaché et appartient à son titulaire...